

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Délibération n° D 2026-04-03-11

Date de la séance : 03 avril 2026

Date de la convocation : 27 mars 2026

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le 08/04/2026

Julien ROUSSILLON – Maire

ID : 038-213800154-20260403-D2026040311-DE

Auteur =
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de membres présents : 18
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES :

Contre : 0 Pour : 19 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

L'an deux mille vingt-six, le trois avril, le Conseil Municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur ROUSSILLON Julien, Maire.

Présents : SIMONDANT Martial, ROUSSILLON Julien, CROUZET Rémy, MABILON Sandrine, BLACHE Tanguy, MILARD Valérie, RODRIGUES David, FAVRE-NOVEL Anne-Sophie, MACIA Stéphanie, NOVO Daniel, LECOMTE LEMOINE Brigitte, LEININGER Baptiste, PRESSON Julie, CALLAMARD Rémy, LAGER Corine, TRICAUD Frédéric, GUETAT Suzanne et LAVERLOCHERE Jean-Yves.

Absents avec pouvoir : CLERC Edith qui donne pouvoir à MILARD Valérie

**DESIGNATION DES DELEGUES AUX ORGANISMES EXTRA COMMUNAUX :
DELEGUE ADMR**

Suite aux élections municipales et afin de faciliter les échanges entre les organismes et la mairie, un certain nombre de dispositions sont à prendre. Il est demandé d'actualiser les données.

Il convient de procéder à la désignation du délégué représentant le Maire et la commune auprès de l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural ADMR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** la nomination du délégué auprès de l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural ADMR :
- Titulaire : Edith CLERC

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire
Julien ROUSSILLON



Le secrétaire de séance
Rémy CROUZET